

UE 8 – SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 1,5

Aucun document ni aucun matériel ne sont autorisés. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat : le sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers indépendants :

Page de garde	page 1
Présentation du sujet	page 2
DOSSIER 1 - Gestion des assemblées générales	(5 points) page 2
DOSSIER 2 - Evolution du système d'information	(3 points) page 3
DOSSIER 3 - Evolution du réseau	(4 points) page 4
DOSSIER 4 - Gestion des appels de fonds travaux	(4,5 points) page 4
DOSSIER 5 - Gestion des lots et tantièmes sur tableau	(3,5 points) page 5

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1	
Annexe 1 – Procuration à l'assemblée générale	page 6
Annexe 2 – Ordre du jour	page 6
DOSSIER 2	
Annexe 3 – Le mode Saadi : bien plus qu'une réduction des coûts	page 7
DOSSIER 3	
Annexe 4 – Description du réseau	page 8
DOSSIER 4	
Annexe 5 – Modèle relationnel de la gestion des appels de fonds-travaux	page 9
DOSSIER 5	
Annexe 6 – Tableaux de gestion des lots et tantièmes d'une copropriété	page 9
Annexe 7 – Indicateurs de réalisation de la fonction personnaliste	page 11
Annexe A – Modèle conceptuel des données (à rendre avec la copie)	page 12

NOTA : l'annexe A doit obligatoirement être rendue avec la copie.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.